Martin Schulz, l’actuel président du Parlement européen, était en visite officielle au Moyen-Orient du 9 au 12 février 2014, afin d’étudier la géopolitique ainsi que les actuelles tensions qui existent entre la Jordanie, Israël et la Palestine. En tant que chef d’État en déplacement officiel afin de parvenir à un compromis et d’engager les négociations sur un conflit majeur, Martin Schulz a représenté l’organe démocratique de l’Union européenne (UE), le Parlement européen, dans les relations internationales que cette Union entretient comme un seul et unique État, résultat d’un processus d’intégration évolutif.

Le dictionnaire Larousse définit un parlement comme «Toute institution représentative composée d'une ou plusieurs assemblées, investie du pouvoir législatif et chargée de contrôler le pouvoir exécutif ». Dans le cas du Parlement européen, à la différence des Parlements nationaux auxquels cette définition fait référence, il serait tout d’abord l’organe parlementaire de l’UE qui, à travers une évolution liée à la construction de l’Union européenne, aurait obtenu de nouveaux rôles. Créé en 1951 par le traité de Paris (instituant la CECA), il est d’abord connu sous le nom d’Assemblée commune. Les attributions qui lui sont assignées ont par la suite changé, et ont, semble-t-il, conduit cet organe européen à évoluer, renforçant ses prérogatives et acquérant de nouvelles fonctions.

Au cours des deux dernières décennies, le rôle du Parlement européen semble s’être particulièrement renforcé, notamment grâce à l’acquisition de nouvelles compétences instaurées par les traités de 1986, 1992, 1997 et 2000, et plus particulièrement à travers celui de 2009, avec l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Le 25 mai 2020 auront lieu les élections parlementaires européennes, permettant aux citoyens des États membres de l’UE de désigner, pour un mandat de cinq ans, leurs représentants au sein du Parlement européen. Or, la montée de l’abstentionnisme et de ce que l’on nomme aujourd’hui l’« euroscepticisme » nous contraint à nous interroger sur le rôle du Parlement européen et sur son développement. En effet, il s’agit d’étudier les évolutions de cette institution européenne, afin de mettre en exergue les possibles facteurs qui induisent, à l’échelle des citoyens européens, un faible intérêt pour le rôle du Parlement européen actuellement.

Il s’agit par conséquent de se demander comment les compétences du Parlement européen ont évolué au cours du processus de construction de l’UE, pour *in fine* comprendre le désintérêt des citoyens européens et l’importance de plus en plus notable de cet organe au sein de l’UE.

Notre développement s'ordonnera autour de deux idées, d'une part l’étude du renforcement du rôle représentatif et démocratique du Parlement européen (I), et d'autre part l’étude de l’accroissement des compétences de cet organe institutionnel, de plus en plus incontournable au sein de l’UE (II).